

Procès-verbal de séance du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LAPERCHE, dûment convoqué le 07/12/2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. GUERN Mickaël, Maire.

NOMBRE	DE	MEMBRES
En	Présents	Qui ont pris
exercice		part aux
		délibérations
11	10	10

Présents : GUERN Mickaël – ARNAL Philippe - MARTINAUD Annick – AUGIZEAU Laurent - BERNARDO ANDRADE Josette – BOSSARD Mathieu - GUILBEAUD Ophélie - GUILLOT Jean-François - MARTY Dominique - RAYNAL Christelle .

Absent excusé : BONTEMPS Jérôme

Secrétaire de séance : MARTY Dominique

Délibération n° 28/2020 : - *Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement – Année 2019*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement ;

VU l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 et le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

VU le décret n° 2007-675 du 2 mai 2017 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement,

VU le transfert des compétences « Eau potable », « Assainissement Collectif » et/ou « Assainissement Non Collectif par la commune au Syndicat Eau47,

VU la délibération du Comité Syndical Eau47 du 26 novembre 2020, approuvant le contenu du rapport annuel 2019,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2019,

MANDATE Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

Délibération n° 29/2020 : - *Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement*

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération permanente pour le recrutement en tant que de besoin, d'un agent non titulaire pour pourvoir au remplacement de la Secrétaire de Mairie lors de ses congés éventuels, considérant qu'elle exerce seule ses fonctions au sein du secrétariat.

Après délibération, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer la Secrétaire de Mairie momentanément indisponible et qui sera rémunéré selon son grade et son temps de travail ;

Délibération n° 30/2020 : - Approbation et plan de financement du « Projet de rénovation thermique et réaménagement de la Mairie ».

Vu le Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances, le Code des Marchés Publics et le CGCT, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 23/09/2020, différents devis d'entreprises avait été présentés aux fins de réaliser des travaux de rénovation thermique et de réaménagement de la Mairie. Considérant les devis actualisés, Monsieur le Maire les soumetts au Conseil Municipal :

Plâtrerie

SARL HEMON sise ZA Bouilhaguet, 47800 Miramont de Guyenne

Total : 6 593,89 € HT soit 7 912,67 € TTC

SARL TOFFOLI Joël sise 214 allée du Hameau de Moirax, 47800 LAPERCHE

Total : 6 756,28 € HT soit 8 107,54 € TTC

Peintures intérieures

EURL nuanCvous sise 32 rue de Sigalas, 47200 Marmande

Total : 2 772,58 € HT soit 3 327,10 € TTC

LAGARDE Gwenael sis 61 chemin des Bourbènes, 47800 Miramont de Guyenne

Total : 3 640,29 € HT soit 4 368,35 € TTC

Peintures extérieures

EURL nuanCvous sise 32 rue de Sigalas, 47200 Marmande

Total : 3 770,50 € HT soit 4 524,60 € TTC

LAGARDE Gwenael sis 61 chemin des Bourbènes, 47800 Miramont de Guyenne

Total : 2 036,15 € HT soit 2 443,38 € TTC

Menuiseries

ETS DALIGUET sise « Milla », 47350 Puymiclan (avec porte isoplane à l'étage)

Total : 2 475,40 € HT soit 2 970,48 € TTC

EURL VALOGNES MENUISERIES sise 1250 impasse des Peupliers, 47800 Saint-Pardoux-d'Isaac (sans la porte isoplane à l'étage)

Total : 1 862,00 € HT soit 2 234,40 € TTC

Porte enroulable

ETS DALIGUET sise « Milla », 47350 Puymiclan

Total : 1 940,51 € HT soit 2 328,61 € TTC

EURL VALOGNES MENUISERIES sise 1250 impasse des Peupliers, 47800 Saint-Pardoux-d'Isaac

Total : 1 885,50 € HT soit 2 262,60 € TTC

Électricité - Plomberie

SARL SOULEILLEBOUT sise « Au Bourg », 47350 Montignac-Toupinerie

Total : 2 920,00 € HT soit 3 504,00 € TTC

SARL GAMBA Benjamin sise « Lestang », 24500 Sainte-Innocence

Total : 2 143,00 € HT soit 2 571,60 € TTC

Tableau d'affichage

SA MEFRAN Collectivités sise 11 bis « Basse Roque », 33410 Laroque

Total : 479,00 € HT soit 574,80 € TTC

ARMOIRE DAE

SA MEFRAN Collectivités sise 11 bis « Basse Roque », 33410 Laroque

Total : 450,00 € HT soit 540,00 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

RETIENT les devis suivants :

Plâtrerie

SARL TOFFOLI Joël sise 214 allée du Hameau de Moirax, 47800 LAPERCHE

Total : 6 756,28 € HT soit 8 107,54 € TTC

Peintures intérieures

EURL nuanCvous sise 32 rue de Sigalas, 47200 Marmande

Total : 2 772,58 € HT soit 3 327,10 € TTC

Peintures extérieures

EURL nuanCvous sise 32 rue de Sigalas, 47200 Marmande

Total : 3 770,50 € HT soit 4 524,60 € TTC

Menuiseries

EURL VALOGNES MENUISERIES sise 1250 impasse des Peupliers, 47800 Saint-Pardoux-d'Isaac

Total : 1 862,00 € HT soit 2 234,40 € TTC

Porte enroulable

ETS DALIGUET sise « Milla », 47350 Puymiclan

Total : 1 940,51 € HT soit 2 328,61 € TTC

Électricité - Plomberie

SARL SOULEILLEBOUT sise « Au Bourg », 47350 Montignac-Toupinerie

Total : 2 920,00 € HT soit 3 504,00 € TTC

Tableau d'affichage

SA MEFRAN Collectivités sise 11 bis « Basse Roque », 33410 Laroque

Total : 479,00 € HT soit 574,80 € TTC

ARMOIRE DAE

SA MEFRAN Collectivités sise 11 bis « Basse Roque », 33410 Laroque

Total : 450,00 € HT soit 540,00 € TTC

- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel ;
- les acquisitions de logiciels ;
- l'acquisition d'un bien par voie de préemption ou dans les conditions définies à l'article L 211-5 du code de l'urbanisme.

CHARGE Monsieur le Maire à signer tout acte pour le règlement de toutes dépenses sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait telles définies ci-avant.

Mesures de prévention contre l'Influenza Aviaire hautement pathogène (IAHP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'obligation du recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire. Un courrier a été rédigé auquel est joint, le CERFA n°15472*02 et une fiche d'informations à destination des personnes susceptibles de détenir des oiseaux et/ou volailles.

Point sur l'avancement de construction du site internet

Le site est en cours de création, des rubriques sont déjà renseignées :

- Accueil municipalité, contact(s), « A propos », histoire avec quelques photographies

Adresse du site : village-de-laperche.fr

Questions diverses :

1°. Horaires Mairie

Mettra à jour le répondeur du téléphone de la Mairie durant l'indisponibilité de la Secrétaire Titulaire

Les nouveaux horaires sont affichés à la Mairie depuis le 2 novembre 2020

Indiquer les horaires provisoires sur le site @

3°. Bulletin municipal

La gazette du village est en cours de création avec une parution trimestrielle

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h30